



Déclaration liminaire CTS inter Académique réunion du 23 mars 2022

L'UNSA Education souhaite faire un point sur différents sujets d'actualité qui concernent les personnels des services académiques.

Suite à la signature du relevé de décisions relatif au plan de requalification pluriannuel de la filière administrative au MENJS, des progressions importantes sont, de nouveau, réalisées dans le plan de revalorisation académique 2022 des montants de l'IFSE.

L'UNSA Education se félicite de cette nouvelle avancée au bénéfice des personnels administratifs en poste. Elle revendique la poursuite de la revalorisation de l'IFSE, pour aboutir à une équité indemnitaire interministérielle, afin de renforcer l'attractivité de la filière administrative.

Toutefois, **L'UNSA Education** a dénoncé, par courrier au ministre, l'absence d'enveloppe ministérielle fléchée pour nos collègues de catégorie C et, de ce fait, leur exclusion incompréhensible de la politique de revalorisation indemnitaire. Suite à cette alerte, des mesures propres à la catégorie C ont été annoncées en comité de suivi du relevé de décisions. Ces mesures comprennent une augmentation d'un montant moyen annuel de 500 euros comprenant un forfait plancher de 400 euros annuels par agent et la mise en place d'une enveloppe pour la convergence indemnitaire entre académies d'un montant annuel moyen de 100 euros par agent.

L'UNSA Education regrette que dans certaines académies du Grand Est, il n'y ait pas de programmation de « groupes de travail ». L'UNSA Education demande ainsi la mise en place d'un vrai groupe de travail sur ce thème dans chacune des académies.

D'une façon générale, **A&i UNSA** par le biais de **L'UNSA Education** souhaite, dans un souci de cohérence, qu'il soit procédé, pour toutes les catégories A, B et C des personnels administratifs, au réexamen de la cartographie des emplois RIFSEEP afin de l'adapter aux évolutions des métiers et d'atteindre une harmonisation.

La demande est la même pour les requalifications. **L'UNSA Education** demande à être associé afin d'être partie prenante, par la mise en place d'un vrai groupe de travail dans chacune des académies. Ceci comporte aussi bien le choix des postes requalifiables tout comme les modalités d'avancements des personnels.

Par ailleurs, **L'UNSA Education** avait revendiqué, auprès de M. le Ministre, la délivrance aux personnels en poste dans les services académiques, du Pass Education permettant la visite gratuite des monuments et musées nationaux. Nous remercions l'académie de Reims et de Nancy-Metz d'avoir accordé le bénéfice du Pass Education à l'ensemble des personnels administratifs en services, cependant il est regrettable que l'académie de Strasbourg ne l'ait pas obtenu. Nous continuons à revendiquer son attribution aux personnels en fonction dans les services des académies du Grand Est.